FNPI
الفدرالية الوطنية للمنعشين العقاريين
FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Al Aakar

العقار

Revue de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers
N°22 - Janvier-Février-Mars 2016

CONSTRUCTION

QUALITÉ ET RTCM

RÈGLEMENT THERMIQUE POUR L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

GRAND ANGLE : COP 22 DE MARRAKECH
TRADUCTION DES ACCORDS DE PARIS
16

INTERVIEW : HAKIMA EL HAITE
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE L'ENVIRONNEMENT
06

RÉGION : FÈS,
STRUCTURE URBANISTIQUE
05

VOS SUPPORTS POUR PROMOUVOIR VOTRE ACTIVITÉ

Pour une communication ciblée vers les professionnels de l'immobilier,

la FNPI met à votre disposition ses publications :

Le Guide de l'Investisseur

Le Magazine Al AAKAR

Le Guide de l'Acquéreur

Et une édition spéciale en Novembre 2016 pour les 10 ans de la FNPI :

Livre d'Or

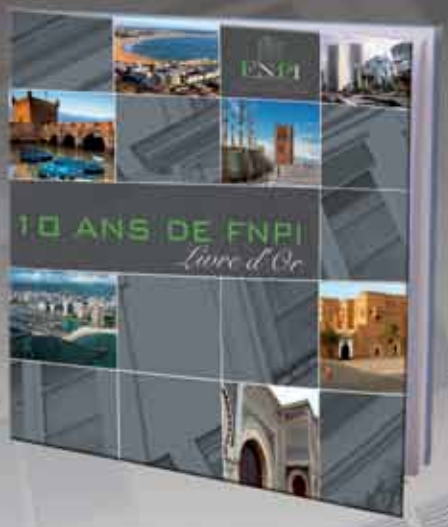

Pour vos insertions publicitaires, veuillez contacter la FNPI ou Precom

PRECOM
332, Bd. Brahim Roudani - Maârif - Casablanca
Tél. : +212 (0)5 22 23 66 81 / 23 66 50
Fax +212 (0)5 22 23 67 40
E-mail : precom@menara.ma
Site web : www.precom.ma

Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers
26, rue Ibnou Khalikane, Résidence Maria,
4ème étage, Quartier Palmiers - Casablanca.
Tél. : +212 (0)5 22 98 59 79
Fax : +212 (0)5 22 98 57 73
E-Mail : fnpi@fnpi.ma - Web : www.fnpi.net.ma

Editorial

COP22

Le Maroc devrait accueillir cette année la COP22. Un événement grandiose permettant à notre pays d'être au devant de la scène internationale pour un sujet aussi crucial que celui de l'environnement.
Le Royaume reste parmi les rares pays émergents qui ont manifesté leur engagement ferme pour la préservation de l'écosystème et ce à travers des actions concrètes et non des discours fanfaronnades.
Le lancement d'une gigantesque centrale électrique solaire à Ouarzazate en est une preuve parmi d'autres qui montre cette tendance.

La COP22 sera une occasion propice pour discuter sur différents sujets notamment les mesures à prendre pour limiter les émissions de CO2. Il est question avant tout de penser à de nouveaux outils permettant une utilisation rationnelle de l'énergie et ce dans plusieurs secteurs à commencer par celui du bâtiment.

La FNPI, pour sa part, ne peut qu'accueillir favorablement cet événement. Depuis sa création, l'environnement fait toujours partie intégrante de ses axes stratégiques.
Dans le même sens, nous avons jugé opportun de choisir comme sujet central, «La réglementation thermique» une question très importante dans le secteur de la construction. La Fédération veut accompagner le gouvernemnet dans ce domaine pour la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Les expériences ont montré que les projets calqués sur ce qui existe à l'étranger - sans prendre en considération les spécifictés locales - sont voués à l'échec. Il est donc idéal d'établir un texte de loi réaliste et réalisable, clair et précis afin de donner les effets escomptés.

Youssef IBEN MANSOUR
Président

FNPI
الفدرالية الوطنية للمنعشين العقاريين
FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Al Aakar

NUMÉRO 22 - JANVIER-FÉVRIER-MARS 2016

Sommaire

08
Qualité et RTCM
L'instauration du RTCM prévoit l'élaboration des spécifications techniques du règlement thermique, puis la mise en place du cadre réglementaire et normatif.

14
Qualité du processus d'élaboration

05
Région de Fès
Structure urbanisque en mutation.

18 Grand angle
La conférence de Paris (COP21) s'est achevée le 12 décembre 2015 par un accord international salué comme historique. La série des «COP» (« Conference of Parties »), débutée en 1992 avec le Sommet de Rio, ne s'achève, cependant, pas avec ce succès. En novembre 2016 se déroulera la COP22 au Maroc, à Marrakech. Cette nouvelle réunion internationale est déjà annoncée comme la « Conférence de l'action », suite aux décisions prises à Paris.

06
L'interview
Hakima El Haite,
Ministre Déléguée Chargée de l'Environnement.

03- Edito

05- Région
- FÈS, Structure urbanisque en mutation

06- L'interview du mois :
Hakima El Haite,
Ministre Déléguée Chargée de l'Environnement

08- Qualité et RTCM
- Règlement Thermique de Construction
- Processus d'élaboration
- Entretien avec Said Mouline: Directeur Général de l'ADEREE

13- Chiffres clés

14- Activités FNPI

16- Grand angle
LA COP22 À Marrakech : Traduction opérationnelle des Accords de Paris

AL AAKAR est une revue d'information et de communication de la F.N.P.I
Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers
26, rue Ibnou Khalikane, Résidence Maria,
4ème étage, quartier Palmiers - Casablanca
Tél. : 05 22 98 59 79 - Fax : 05 22 98 57 73
E-mail : fnpi@fnpi.ma
Site Web : www.fnpi.net.ma

SOCIÉTÉ ÉDITRICE / RÉGIE PUBLICITAIRE :
Precom S.a.r.l : 332, Bd. Brahim Roudani,
20100 Casablanca
R.C : n° 106 471 Casablnaca
N° Patente : 357 70 191 - IF : 162.0901
Tél. : 05 22 23 66 50 / 81 - Fax : 05 22 23 67 40
Email : precom@menara.ma
Site web : www.precom.ma
Impression : El maarif Al jadida

EN LIGNE SUR LE SITE :

- **www.fnpi.net.ma**

STRUCTURE URBANISQUE EN MUTATION

Carrefour entre les différentes régions du Royaume, Fès présente de véritables opportunités en matière d'urbanisme et d'essor immobilier.
C'est l'une des régions les plus dynamiques sur le plan économique avec des atouts dans les secteurs agricoles, industriels ou des services.
A cet égard, les autorités locales s'efforcent de répondre aux besoins urbanistiques de la ville.

L'agence urbaine joue, en tant qu'établissement public, un rôle stratégique dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'urbanisme et de développement territorial.
L'agence urbaine de Fès a réalisé depuis sa création plus de 110 documents d'urbanisme dont 70 ont été validés pour un taux de couverture de 100% pour les municipalités et 99% pour les centres ruraux.
L'agence a procédé à la couverture aérienne et la réalisation des plans topographiques sur une superficie de 10.000 ha, destiné à l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets de mise à niveau programmés dans la région Fès-Boulemane, en plus de la création d'une nouvelle zone urbaine dans la périphérie de Fès et la commune rurale d'Ain Chkef sur une superficie de 3500 ha.
Les efforts déployés dans le domaine du logement social ont permis le lancement de 59 projets regroupant 28.725 logements. 47 autres projets avec plus de 25.000 unités ont été lancés et seront livrés au cours de l'année 2016.
L'agence a contribué à la mise en place du plan régional de l'aménagement du territoire et la stratégie touristique 2020. S'y ajoute le plan de développement de Moulay Yaâcoub, les projets de mise à niveau territoriale à Fès, Sefrou, Imouzzer Kandar et Sidi Harazem.
Au programme, figure également le développement durable pour l'ensemble des centres urbains et ruraux de la région à travers la couverture en documents d'urbanisme et la révision des documents arrivés à expiration.
Ainsi l'agence a œuvré pour l'élaboration de 42 documents d'urbanisme en plus de la programmation des projets de mise à niveau des centres qui souffrent d'un manque d'équipements, la poursuite des efforts de couverture aérienne, la simplification des procédures dans le domaine de l'urbanisme urbain, ainsi que la mise à niveau des ressources humaines.

L'interview du mois : avec Hakima El Haite, Ministre Déléguée Chargée de l'Environnement

Hakima El Haite «La COP22 est un atout pour le Maroc»

Quelles sont les retombées attendues de la COP22 sur notre pays ?

La COP22 présente un rayonnement sans précédent et exceptionnel au niveau international. Plus de 30.000 visiteurs seront attendus à cet événement, qui viendra finaliser le succès de Paris.

Nous avons promu la pertinence et l'importance décisives de la COP22, lors de la COP21, par la sensibilisation de toutes les parties prenantes. La communauté internationale doit savoir que Paris n'est pas une fin, mais le début d'un long processus qui va débuter à Marrakech et où seront développés les outils qui vont traduire toutes les décisions politiques prises à Paris.
L'objectif est de faire comprendre à la communauté internationale que c'est au niveau de Marrakech que les solutions devront être dénouées. C'est entre Paris et Marrakech que l'avenir de l'humanité va se décider. Je n'ai aucun doute que la COP de Marrakech sera aussi importante que celle de Paris.

Vous êtes à la tête du ministère depuis plus de 2 ans et demi. Quel bilan faites-vous de votre mandat ?

Depuis que je suis à la tête de ce ministère, nous avons réalisé plus de projets qu'en 15 ans. Les réhabilitations, les décharges, les études détaillées qui sont finalisées et dont les travaux seront lancés incessamment, la refonte du laboratoire national, le lancement des filières de gestion des déchets, le renforcement du cadre règlementaire et juridique..., sont autant de projets qui ont vu le jour en un temps record.
C'est aussi la première fois que le ministere permet de lever des fonds qui sont injectés dans l'environnement. Autre fait important, la création, et c'est une première dans les annales du ministère de l'Environnement, des directions régionales. Nous avons également créé la police de l'environnement, qui vérifie désormais la conformité de chaque projet par rapport aux exigences du cahier des charges,et de l'étude d'impact environnemental.

Qu'en est-il de la règlementation thermique dans le bâtiment ?

La RTCM a été conçue afin de fixer les exigences de caractéristiques thermiques et de performance énergétique que doivent respecter les projets de bâtiments résidentiels et tertiaires.

Il est à signaler que l'application de la RTCM présente un potentiel de réduction des besoins de chauffage et de climatisation variant entre 39% et 64%.

Par ailleurs, le Maroc est membre de la Coalition «pour le climat et l'air pur», en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, qui s'est fixée comme objectif la réduction des émissions de polluants climatiques de courte durée de vie notamment les hydrofluorocarbures et ce, grâce à la sensibilisation du public et l'amélioration de la compréhension scientifique des impacts desdits polluants climatiques et des stratégies d'atténuation, l'amélioration et le développement de nouvelles actions nationales et régionales visant à surmonter les obstacles et renforcer les capacités, ainsi que la promotion et la mise en valeur de meilleures pratiques en la matière.

Bilan satisfaisant de la COP21

La participation du Maroc à la COP21 a été intense. Une importante délégation de 760 délégués avec à sa tète Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Prince Moulay Rachid et les différents membres du gouvernement, a mené une activité intense durant tout cet événement. Les ministres marocains, les patrons d'entreprises ou encore les présidents d'institutions financières ont ainsi animé environ 25 débats sectoriels au sein du pavillon Maroc, l'un des plus fréquentés et visités lors de cette COP.

Dans le cadre de l'accord de la CO21, le Maroc s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13% à l'horizon 2030. Tous les secteurs sont déjà impliqués, étant donné que notre contribution est transversale. Cet engagement comporte deux parties. La première, qui est relative à la réduction de 13%, est la participation inconditionnelle du Maroc pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En d'autres termes, les 13% représentent des actions de lutte contre les changements climatiques, qui sont déjà intégrées dans nos politiques publiques à l'horizon 2025. La seconde partie, qui est aussi transversale, est la diminution des émissions de 19%. Un engagement conditionné par des financements internationaux et l'implication de tous les acteurs. Cet engagement permettra au Maroc de prôner un modèle de développement durable intégrant le volet climat. Pour atteindre cet objectif, il faudra apporter des changements au niveau des technologies (sobre en carbone) dans tous les secteurs (énergie, efficacité énergétique, déchets, agriculture, eau, construction, mobilité urbaine...).

Un outil pour l'optimisation énergétique

L'instauration du RTCM prévoit l'élaboration des spécifications techniques du règlement thermique, puis la mise en place du cadre réglementaire et normatif.

Le Règlement Thermique de Construction au Maroc (RTCM) fixe les niveaux de performance pour les composantes de l'enveloppe du bâtiment selon deux approches : performancielle et prescriptive. Ces niveaux de performance dépendent du type de bâtiment concerné mais également du zonage climatique établi.

Le RTCM définit également les performances énergétiques minimales des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, permettant ainsi de promouvoir des équipements efficaces et de qualité supérieure.

Ce document synthétise les éléments suivants :

- Le zonage climatique marocain, dans son volet actif et passif.
- Le règlement thermique dans le secteur de l'habitat et ses impacts socio-économiques et énergétiques.
- Le règlement thermique dans le secteur tertiaire et ses impacts socio-économiques et énergétiques.
- Les performances minimales des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, ayant une puissance frigorifique inférieure à 20 kW.

Il est intéressant de noter que le respect de ces exigences dans le secteur de l'habitat permet de réaliser des économies d'énergie finale d'environ 22 kWh/m/an, variable selon le zonage climatique. Par rapport à la facture énergétique habituelle du consommateur final, ces économies génèrent des gains substantiels estimés en moyenne de 200 DH/an, par rapport à la facture énergétique habituelle du consommateur final.

L'instauration du RTCM prévoit l'élaboration des spécifications techniques du règlement thermique, puis la mise en place du cadre réglementaire et normatif.

Au programme, figure la mise en place d'un plan stratégique et des outils de communication adéquats pour la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes, notamment les administrations, les entreprises, les professionnels et le grand public aux mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Il s'agit aussi d'assurer un accompagnement et une assistance technique aux professionnels et aux

DE CONSTRUCTION

administrations chargés du contrôle de l'application des exigences des performances thermiques, afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine
Le RTCM permet l'instauration d'un climat favorable aux investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique et le développement et mise en œuvre d'un portefeuille de projets de démonstrations intégrant des innovations technologiques poussées.
Ce règlement vise essentiellement à améliorer les performances thermiques afin de réduire les besoins de chauffage et de climatisation des bâtiments. Il s'agit d'améliorer le confort des bâtiments non climatisés.
Il est question d'inciter les architectes, ingénieurs et maîtres d'œuvre à utiliser des principes de conception thermique performants de l'enveloppe du bâtiment. Pour ce faire, l'idée est de mettre à la disposition des maîtres d'ouvrage, décideurs publics et bailleurs de fonds, un outil permettant d'améliorer la productivité de leurs investissements. Ce règlement permet d'aider à la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments existants.
Le RTCM constitue un document de base pouvant être incorporé dès aujourd'hui dans les cahiers de charge des projets de construction, extension ou rénovation des bâtiments. C'est un outil d'aide à l'optimisation thermique et énergétique de l'enveloppe du bâtiment qui intervient au stade de la conception.
Il peut également servir comme outil de diagnostic des bâtiments existants en offrant un référentiel du niveau d'isolation thermique acceptable. Un logiciel de simulation pourra être utilisé pour évaluer les besoins annuels spécifiques de chauffage et de climatisation des bâtiments et les comparer par rapport à cette référence.
Le texte du RTCM est proposé aux ministères concernés comme document technique pouvant être intégré dans un texte juridique ou une norme obligatoire.

Des enjeux énergétiques et socio-économiques importants pour le Maroc

A travers le RTCM, l'objectif annoncé par le gouvernement est de réaliser une économie d'énergie primaire d'environ 12% à 15% à l'horizon 2020 à travers la mise en place d'un plan d'efficacité énergétique dans les différents secteurs économiques.
Parmi ces secteurs, le bâtiment est le deuxième consommateur d'énergie avec une part de 25% de la consommation énergétique totale du pays, dont 18% réservée au résidentiel et le reste pour le tertiaire.
Cette consommation énergétique est appelée à augmenter rapidement dans les années futures pour deux raisons :
- Augmentation sensible du taux d'équipement des ménages en appareils électroménagers du fait de l'amélioration du niveau de vie et de la baisse des prix de ces équipements (chauffage, climatisation, chauffage de l'eau, réfrigération, etc.).
- Evolution importante du parc de bâtiments en raison des grands programmes notamment le Plan Azur de l'hôtellerie, le plan d'urgence de l'éducation nationale, les 150.000 logements par an, le programme de réhabilitation des hôpitaux, etc.

QUALITÉ ET RTCM : PROCESSUS D'ÉLABORATION

Un facteur clé pour

Compte tenu des enjeux énergétiques que couvre le secteur des bâtiments dans les pays en développement et tout particulièrement dans les pays du sud de la Méditerranée, la plupart de ces derniers ont adopté des mesures d'ordre réglementaire ou normatif pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Toutefois, dans la réalité, le niveau d'application de ces mesures diffère sensiblement d'un pays à un autre.

Les deux pays où la réglementation thermique est relativement bien appliquée sont la Turquie et la Tunisie.

En effet, dans ces deux pays, la réglementation a été élaborée selon un processus global basé sur une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes et associée à des programmes d'accompagnement et renforcement des capacités des concepteurs, des opérateurs et des fournisseurs de matériaux d'isolation.

De manière générale, le retour d'expérience de ces pays montre l'importance de la qualité du processus d'élaboration de la réglementation comme un facteur clé de son applicabilité effective.

Avec le présent processus lancé au Maroc, le pays est sur le chemin pour combler son retard par rapport aux autres pays ayant mis en œuvre un règlement thermique des bâtiments obligatoire.

Bien entendu, tous les acteurs dans le domaine de la construction doivent être formés à l'application du RTCM.

En effet, la démonstration et l'information sur la facilité et la flexibilité de l'application de ses dispositions restent indispensables pour convaincre de son intérêt.

Une action judicieuse dans ce sens permettra d'atteindre rapidement les économies d'énergie escomptées dans le secteur des bâtiments.

Le règlement thermique concerne uniquement l'enveloppe des bâtiments

l'applicabilité du RTCM

et couvre à la fois le secteur de l'habitat et les bâtiments tertiaires.

Dans l'habitat, le règlement couvre toutes les catégories socio-économiques de bâtiments : économique et standing.

Pour le secteur tertiaire, quatre segments sont particulièrement couverts : les hôtels ; les bâtiments administratifs (bureaux) ; les bâtiments d'éducation et d'enseignement supérieur et les hôpitaux.

Bien que la problématique de l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants soit très importante compte tenu de l'ampleur du parc au Maroc, le règlement thermique ne s'applique, dans un premier temps, qu'aux bâtiments neufs.

En effet l'application du règlement au segment des bâtiments existants posera un certain nombre de contraintes (importance des surcoûts, qualification de la main-d'œuvre, etc.) qui risquent de retarder le lancement du règlement. Toutefois, dans le cadre d'une stratégie intégrée de maîtrise de l'énergie, telle qu'adoptée aujourd'hui par les pouvoirs publics marocains, ce segment pourra être traité à travers des audits énergétiques et la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique qui en découlent.

Le programme 2011-2014 vise en particulier des audits énergétiques dans 130 établissements tertiaires qui devraient permettre des économies d'énergie à l'horizon 2020 d'environ 320 ktep/an et une réduction de gaz à effet de serre de près de 1,7 Mteq.

La priorité est donnée à l'urbain

La dynamique démographique au Maroc est caractérisée par une forte urbanisation, due à la croissance intrinsèque de la population urbaine, à l'exode rural et au changement de statut de certaines localités vers des communes urbaines. Le taux d'urbanisation est passé de 29,1% en 1960 à 51,4% en 1994, à 55,1% en 2004 et enfin à probablement plus de 60% actuellement.

Pour le moment, la problématique énergétique dans les zones rurales au Maroc se pose plutôt en terme de sous - équipement énergétique qu'en termes de maîtrise de l'énergie. La consommation énergétique dans les zones rurales est généralement faible, sauf pour le bois énergie utilisé pour le chauffage dans les zones à rude hiver.

Enfin, compte tenu de la dispersion de l'habitat dans les zones rurales et de son caractère informel, toute mesure de type réglementaire sera difficile à mettre en œuvre, avec un coût de contrôle trop élevé.

Pour ces raisons, il a été recommandé que le règlement thermique de construction se focalise dans un premier temps sur les zones urbaines.

QUALITÉ ET RTCM : ENTRETIEN AVEC SAID MOULINE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADEREE

Chaque permis de construire d'un nouveau bâtiment devra désormais tenir compte des performances thermiques, fixées par le décret d'application de la réglementation thermique (RT). Les précisions de Said Mouline DG de l'Agence de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ADEREE).

Pourquoi faut-il une réglementation thermique dans le bâtiment ?

La situation est intenable : le bâtiment est le premier consommateur d'énergie du pays avec une part de 36%, dont 29% pour le résidentiel et le reste pour le tertiaire. Cette consommation énergétique est appelée à augmenter rapidement dans les années futures eu égard à l'évolution importante du parc de bâtiments et la poussée démographique.

Pour stopper l'hémorragie, l'État veut réaliser une économie d'énergie primaire d'environ 12 à 15% à l'horizon 2020 à travers évidemment la mise en place du fameux plan d'efficacité énergétique dans différents secteurs économiques, dont le bâtiment.

Concrètement, l'autorisation de construire d'un nouveau bâtiment sera obligatoirement conditionnée à la délivrance d'un certificat de conformité à la règlementation thermique (RT). Nous avons entamé la dernière phase dédiée à la diffusion des outils et logiciels de vérification technique de la réglementation et des supports de sensibilisation, avec le lancement de campagnes régionales et nationales auprès des professionnels, architectes, agences urbaines, communes, etc.

« La RT devrait réduire les besoins en énergie »

Quels sont les objectifs escomptés de la RT ?

La réglementation thermique appartient à une nouvelle génération de textes de loi alliant l'approche de performance thermique et énergétique du bâtiment à l'approche prescriptive (prescriptions techniques minimales). Ses textes de forme pratique offrent une facilité et une simplicité d'application, Si elle est appliquée à la lettre, la RT devrait permettre la réduction de 39 à 64% les besoins thermiques de chauffage et de climatisation des bâtiments résidentiels et de 32 à 73% ceux des bâtiments tertiaires par rapport à la situation actuelle.

Mais cette loi est-elle réaliste et réalisable ? il y a eu quand même beaucoup de réserves de la part des professionnels du secteur de la constrution ?

C'est vrai, il y a beaucoup de réserves de la part des professionnels. Mais comme je l'ai dit : cette loi devrait permettre au Maroc une économie conséquente d'énergie surtout que notre pays dépend en quasi-totalité pour ses besoins énergétiques de l'étranger. Il est compréhensible qu'il faut du temps pour que les opérateurs s'adaptent à ce nouveau cadre juridique.

Chiffres clés

127.722
ménages ont bénéficié de la garantie FOGARIM pour un montant de 19,74 MMDH à fin février 2016

En Janvier 2016 , 18 conventions ont été signées concernant 35.076 logements

684
projets mis en chantier : **474.532** logts

A fin février 2016 , les ventes de ciments ont atteint 2,4 MT contre 2.2 MT à fin février 2015

6.3 %
de contribution du secteur du BTP dans la Valeur ajoutée totale en 2015

Le mois de février 2016 s'est caractérisé par la confirmation de la tendance ascendante des ventes de ciment de

+8%

A fin février 2016 , les ventes de ciments ont atteint 2,4 MT contre 2.2 MT à fin février 2015

A fin **2015** , **225.116** unités ont été mises en chantiers : soit **183.234** logements et **41.882** lots dont 183.523 unités économiques et sociales

Les recettes des IDEI entre janvier et septembre 2015 atteindraient les

8,18 MMDH

26.188 ménages ont bénéficié de la garantie FOGALOGE pour un montant de 7,5 MMDH à fin février 2016

Atelier : Déchets de construction et de démolition

La Fédération a participé à l'atelier organisé par le Ministère Délégué chargé de l'Environnement portant sur la mise en place d'une feuille de route pour la filière des Déchets de Construction et de Démolition.

Stratégie Nationale pour la mise en place d'un écosystème dans le bâtiment

Dans le cadre de la mise en place d'un écosystème dans le bâtiment, la FNPI a présenté un rapport selon un canevas spécifique dressant un diagnostic du secteur et les principaux points de blocages à la relance de la demande. Ce rapport servira, de base de travail au Gouvernement pour la mise en place d'un Ecosystème dans le bâtiment à l'horizon 2030.

Résultats enquête sur la demande en logement

Les membres de la Fédération ont pris part, sur invitation du Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville, à la présentation des résultats de l'enquête portant sur la demande en logement, et ce, Mardi 22 mars au siège du Ministère à Rabat en présence de M. le Ministre. L'enquête dévoile que 67% des ménages urbains sont propriétaires de leur logement, alors qu'ils n'étaient que 63% en 2000. L'enquête révèle en outre que 79% des logements comptabilisés sont occupés à titre principal et seul 40% du parc est occupé par des familles ayant un revenu inférieur à 4 000 DH/mois, cible de prédilection du logement social. L'enquête montre que les deux tiers sont globalement satisfaits de leurs conditions d'habitation. De plus, le parc présente des taux de branchement élevés aux réseaux de base (95% pour l'eau potable, 97% pour l'électricité et 91% pour l'assainissement).

Atelier FNPI – ADEREE sur la Réglementation thermique

Dans le cadre d'une rencontre élargie d'information et d'échange, la Fédération a reçu Monsieur Mohamed EL HOUARI, Directeur du Pôle des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, le 9 mars dernier. Cette rencontre a porté sur la présentation de la nouvelle Règlementation Thermique dans le Bâtiment, ses modalités d'application et ses enjeux pour les investisseurs.

Colloque International de l'immobilier et de la construction

En partenariat avec l'Ecole Supérieure de la Promotion Immobilière, la FNPI a conjointement organisé sous l'égide du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, un colloque international de l'immobilier et de la construction sous le thème : « Formation, financement, innovation : le triptyque de la relance du secteur de l'Habitat au Maroc», et ce, les jeudi 17 et vendredi 18 mars 2016 au Palais des Congrès de la Palmeraie à Marrakech.

Ce colloque a constitué l'occasion d'échanger autour du secteur immobilier au Maroc et des moyens de relance en présence d'experts nationaux et internationaux.

Aussi, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment :

- L'évolution des besoins et production de logements.
- La qualité et la construction durable dans le logement.
- Le financement de l'immobilier face à un marché en mutation.
- Le cadre juridique lié à la promotion de l'investissement immobilier.

LA COP22 À MARRAKECH

TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DES ACCORDS DE PARIS

La conférence de Paris (COP21) s'est achevée le 12 décembre 2015 par un accord international salué comme historique. La série des «COP» (« Conference of Parties »), débutée en 1992 avec le Sommet de Rio, ne s'achève, cependant, pas avec ce succès. En novembre 2016, se déroulera la COP22 au Maroc, à Marrakech. Cette nouvelle réunion internationale est déjà annoncée comme la « Conférence de l'action », suite aux décisions prises à Paris.

Le choix du Maroc pour l'organisation de la COP22 traduit les efforts réels du Royaume en faveur de l'environnement, fait du Maroc l'un des pays les plus écologiques au monde.

La conférence de Paris s'est terminée sur une série d'annonces spectaculaires et ambitieuses, intitulées « Accords de Paris » : limitation du réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle, aide économique massive en faveur des pays de l'hémisphère sud industriellement moins développés, ou encore obligation de communication publique des résultats obtenus par chaque nation. L'enjeu de ces annonces consiste ainsi à les appliquer concrètement.

La Ministre déléguée chargée de l'Environnement, Hakima El Haite, a indiqué dans la foulée de la COP21 vouloir traduire en actes concrets les résultats de la Conférence de Paris : si celle-ci a été l'occasion « des décisions », la COP22 sera « la conférence de l'action ».

Cette continuité est illustrée par le Plan Paris - Marrakech, chargé de «développer des outils opérationnels» pour mettre en œuvre les accords adoptés à Paris.

Annoncée du 7 au 18 novembre 2016, la conférence de Marrakech aura pour thèmes : « l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation ». Toujours selon Hakima El Haite, Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'était déjà engagé avant la COP21 en septembre 2015 à développer l'œuvre internationale en faveur du développement durable. A l'occasion d'une visite du président François à Hollande à Tanger, le Souverain avait signé avec ce dernier l'Appel de Tanger, « pour une action solidaire et forte en faveur du climat ».

Lors de l'inauguration de la COP21 le 30 novembre 2015, SM Mohammed VI avait renouvelé son désir d'action, en déclarant que : «c'est en Afrique, continent d'avenir, que se jouera l'avenir de notre planète».

En matière d'environnement et de développement durable, le Maroc fait figure d'excellent élève. Déjà organisateur de la COP7 en 2001, le Royaume s'est engagé bien avant la COP21 à limiter ses émissions de gaz à effet de serre, en les réduisant de 13% d'ici 2030, par rapport à 2010.

En parallèle, le Maroc s'est investi dans un audacieux programme de développement durable, avec l'objectif pour 2030 de produire son électricité en utilisant plus de la moitié (52%) d'énergies «vertes», dites renouvelables, et non polluantes. D'après l'intransigeante ONG Climate Action Tracker, le Maroc est le quatrième pays le plus écologique du monde, derrière le Bhoutan, le Costa Rica et l'Éthiopie.

Sur le terrain, cette bonne volonté s'est traduite par la construction d'une gigantesque centrale solaire thermodynamique dans le sud du Maroc près de Ouarzazate, baptisée Noor (lumière),qui est la 7ème centrale de ce type dans le monde. Construite sur une surface de 480 hectares pour un coût de 800 millions d'euros, Noor est équipée de 500 000 miroirs cylindro-paraboliques répartis en forme d'escargot, capables de produire 160 MW d'électricité. La centrale solaire n'est cependant que le début d'un projet pharaonique géré par l'Agence marocaine de l'énergie solaire (Masen). Deux autres centrales solaires thermodynamiques (Noor II et III) et une autre photovoltaïque sont inclues dans les plans de l'Agence marocaine de l'énergie solaire sur une étendue de 2 500 hectares, soit une capacité dépassant les 500 MW. A terme, le projet Noor constituera de loin le plus grand complexe solaire du monde.

PORTES ANTI-EFFRACTION

10 Rajeb, le premier fabricant de portes au Maroc choisit Dierre, le leader mondial dans la production de portes blindées, pour proposer les meilleurs produits anti-effraction.

Quoi de plus important que de se sentir totalement en sécurité chez soi ou sur son lieu professionnel pour vivre dans la sérénité ? Dans la volonté de proposer à tous un espace de quiétude et de bien-être, 10 Rajeb, le premier fabricant de portes au Maroc, s'est associé à Dierre, le numéro un mondial dans la production de portes blindées. Ainsi, le leader marocain propose aujourd'hui une gamme de portes anti-effraction, qui répond à toutes les normes de sécurité nationales et internationales.

«Toutes nos portes sont livrées avec un certificat anti-effraction conformément à la réglementation européenne ENV1627-1 et ont obtenu la certification classe 3», explique M. Fekkak, directeur commercial de 10 Rajeb, avant de poursuivre, ***« ce label assure que nos portes ont passé le test de résistance à une force physique associée à des outils tels qu'un pied-de-biche.»***

PROTECTION ET DISSUASION

Constituées d'acier et de métal, les portes anti-effraction 10 Rajeb affichent une résistance optimale lors de tentatives d'intrusion. La sécurité du lieu est donc clairement augmentée. En plus d'une dimension protectrice, « nos portes ont aussi un rôle dissuasif. Les malfaiteurs qui ne parviennent pas à leur fin au bout de cinq minutes ne prennent pas de risque et abandonnent », déclare M. Fekkak.

Les portes anti-effraction offre, en parallèle, de nombreux atouts d'un point de vue de l'isolation thermique et acoustique. Les matériaux qui entrent dans leur composition permettent en effet d'absorber les éléments phoniques alentours qui pourraient perturber le calme ambiant. Par ailleurs, les fluctuations de température sont évitées, un avantage certain « lorsque l'on on connait les déperditions de chaleur occasionnées par la porte d'entrée d'une habitation.

Quant aux joints hi-tech (en PVC ou EPDM), placés le long du périmètre du battant et sur le châssis, ils garantissent une meilleure étanchéité à l'air et une fermeture qui passerait presque inaperçue, tant elle est silencieuse.

DES TECHNIQUES DE POINTE

Les portes anti-effraction 10 Rajeb combinent divers procédés hautement sécuritaires. Le cadre, par exemple, est rendu plus rigide par des renforcements verticaux, ce qui augmente considérablement la résistance de la structure. Par ailleurs, « le déviateur «artiglio», breveté Dierre, est un pivot spécial «tête-de-clou» ; lorsqu'on active la serrure, il s'insère dans le châssis avec une rotation de 90° bloquant ainsi la porte », détaille M. Fekkak. Autre technique de pointe présente dans les portes 10 Rajeb, la plaque anti-perceuse qui protège le côté extérieur de la serrure, en augmentant la résistance aux instruments d'effraction.

PERSONNALISATION ET HARMONIE

En plus d'assurer une sécurité maximale, les portes 10 Rajeb sont proposées, en modèles standards ou sur mesure, avec divers revêtements afin de créer une harmonie totale en phase avec l'univers de chacun. « Des maîtres ébénistes modèlent de la manière la plus subtile des essences de qualité telles que le noyer, le châtaigner ou le chêne rouvre, selon des techniques traditionnelles de gravure », détaille M. Fekkak. Chaque style d'habitation trouve donc sa porte idéale parmi les nombreuses offres en termes de couleurs, essences et décorations de la gamme anti-effraction.

« Avec les portes anti-effraction 10 Rajeb, le plus gros risque c'est d'oublier ses clés à l'intérieur ! »

DES CHIFFRES CLÉS

20 min c'est le temps de résistance d'une porte anti-effraction 10 Rajeb de classe 3 face à une agression de force physique et outils. **80%** c'est le pourcentage de cambrioleurs qui passent par la porte d'entrée. **5 min** c'est le temps qu'un cambrioleur consacre en moyenne à l'ouverture d'une porte. Au delà, il abandonne.

A LA DÉCOUVERTE DE 10 RAJEB

L'innovation et la satisfaction client sont les leitmotive de 10 Rajeb. Depuis de nombreuses années, le premier fabricant de portes au Maroc n'a cessé d'oeuvrer dans une démarche d'amélioration continue afin de proposer des produits de haute qualité en phase avec les goûts de chacun. En bois, métalliques ou conçues à partir de matériaux tendances, grandes ou petites, sobres ou décorées, d'intérieur ou d'extérieur, les portes 10 Rajeb se déclinent à l'infini et se renouvellent constamment pour plaire à tous. L'entreprise s'est aussi fixée comme priorité de délivrer des portes capables de s'inscrire dans la durée à un prix concurrentiel. Dans cette optique, 10 Rajeb s'est doté de machines de haute technologie, installées dans des locaux couverts de 40.000 m2. Par ailleurs, afin de créer un véritable échange avec sa clientèle, 10 Rajeb a récemment inauguré un showroom à l'architecture novatrice. L'expertise de l'entreprise est reconnue et saluée par une certification ISO9001/VS2008 et une certification PEFC en 2012, la première au Maroc.

NO SLAM !
L'installation du système «NO SLAM» permet de contrôler totalement l'ouverture et la fermeture de la porte. Ainsi, fini les portes qui claquent en cas de courant d'air et plus de stress concernant la sécurité des plus jeunes !

A SAVOIR

10 Rajeb a été la première entreprise au Maroc à obtenir la certification PEFC qui récompense les organismes qui s'engagent dans une démarche de gestion forestière durable.

Showroom : 5, Bd Sidi Abderahmane
(à côté de Morocco Mall) - Casablanca
Tél. : 05 29 02 69 00 / 05 22 65 95 00
commercial@dixrajeb.ma

10 RAJEB, entreprise certifiée
Iso 9001 version 2008

www.dixrajeb.ma

Portes anti-effraction 10 Rajeb

Conçues pour protéger ce que vous avez de plus précieux

10 Rajeb, 1er fabricant de portes au Maroc

Votre porte est la seule chose qui sépare votre univers du reste du monde. Pour vous offrir les meilleurs produits anti-effraction, 10 Rajeb, le premier fabricant de portes au Maroc, a choisi comme partenaire Dierre, le leader mondial dans la production de portes blindées. Ce binôme de spécialistes a mis toute son expertise au service de votre sécurité et de votre bien-être. Ainsi, les portes 10 Rajeb, livrées avec un certificat anti-effraction, ont obtenu la certification classe 3, et sont conformes aux normes de sécurité marocaines et internationales. Les portes anti-effraction 10 Rajeb ont été conçues avec un objectif primordial : protéger ce que vous avez de plus précieux, votre univers !

Tél. : 05.22.65.95.00 - commercial@dixrajeb.ma

Dierre
YOUR HOME. YOUR LIFE

10 RAJEB, entreprise certifiée Iso 9001 version 2008

ISO 9001

PEFC

10 RAJEB

La qualité à votre porte.